

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 04 Juin 2019 à 19h30 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Convention de mandat pour les travaux de voirie 2019 - **Délibération** + résultats appel d'offre voirie.
2. Voirie : emprunt - **Délibération**
3. Place des marcs – BND acquisition parcelle 113 consorts Picard - **Délibération**
4. Place des marcs – Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)
5. Place des marcs – Comptoir de campagne + commerces
6. Maison Régie - Mérule - Convention d'honoraires avec l'avocate
7. Le Vivre Ensemble - article JSL -
8. Assainissement : demande de raccordements
9. Incivilités
10. Cmj
11. Questions diverses

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 31 Mai 2019 (Présent Excusé (P) Pouvoir)

Mr SPAY Romain
 Mr COGNARD Denis
 Mme CANARD Catherine
 Mr DUFOUR Sébastien
 Mr MIDEY Jean-Yves

Mme DESSEIGNE Sophie
 Mme DASSONVILLE Denise
 Mr WILSON Douglas (p)
 Mme HAMET Rachel (p)
 Mme CASBOLT Josiane

Mr DURAND Pascal
 Mme DUCOTE Corinne
 Mr SPAY Pierre-Yves
 Mme WILSON Marie-Claude (p)

Secrétaire de séance : Mme CANARD Catherine est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 Avril 2019 : le procès-verbal de la réunion du 29 Avril 2019 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

1. Convention de mandat pour les travaux de voirie 2019 - Délibération + résultats appel d'offre voirie.

Madame le Maire expose à l'assemblée que le SIVOM DE LA VALLEE DE L'ARLOIS a depuis sa création la compétence exécution des travaux de voirie. Suite à la suppression des comptes 457, il convient de signer une convention avec le Syndicat pour la réalisation de ces travaux via les comptes 458 au Syndicat et le compte 238 pour la commune.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (13 pour, dont 10 présents et 3 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

MANDATE le SIVOM DE LA VALLEE DE L'ARLOIS pour la réalisation et le paiement de l'ensemble des travaux de voirie réalisés sur la commune de Saint-Amour-Bellevue pour l'année 2019 pour un montant maximum de 95 000 Euros.

AUTORISE le président à passer les marchés avec les entreprises pour la réalisation des travaux que le SIVOM ne peut effectuer.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le Président du SIVOM.

Le tableau définitif des travaux réellement effectués sera proposé au vote de l'assemblée au plus tard en N+1.

PROCES VERBAL DU 04 JUIN 2019

⇒ **Ouverture des plis voirie 2019 le Mardi 07 Mai 2019**

		Budget 2019	Reste à réaliser	
<i>Avance / cde immo corporelle sivom</i>		109 000,00	9 000,00	118 000,00
		Montant HT	Montant TTC	Solde
Voirie solde 2018			24 253,65 €	93 746,35 €
Route du paradis	Installation chantier	4 290,62 €	5 148,744 €	88 597,61 €
	Travaux	62 584,50 €	75 101,40 €	13 496,21 €

Ouverture des plis : 4 Entreprises ont été mises en concurrence : L'entreprise SOCALF à été retenue pour un montant total TTC de 236 906.52 euros pour les communes du SIVOM.

Une demande de devis pour un béton sur la route des Thévenins est en cours. L'impasse des Thévenins fait environ 265 m2.

⇒ **Embauche à temps plein depuis le 01 juin 2019.**

Mr LAFOND est embauché à temps plein par le SIVOM, il est habilité pour conduire le tracto pelle

⇒ **Embauche sous contrat de la remplaçante de Mme MICHON - Mme SAUNIER Gaëlle**

2. Voirie : Emprunt - Délibération

Le budget de la commune de Saint Amour Bellevue voté et approuvé par le conseil municipal le 10 Avril 2019 et visé par l'autorité administrative sous le numéro 071-217103852-20190410-DE_2019_09- DE.

La commune de Saint Amour Bellevue contracte auprès du Crédit Agricole Centre Est un emprunt de cinquante mille euros (50 000 €) destiné à financer la voirie.

Caractéristiques de l'emprunt :

- **Objet** : Financement d'investissement
- **Durée d'amortissement** : 36 mois (3 ans)
- **Périodicité retenue** : trimestrielle de 4 191.76
- **Frais de dossier** : 100 €
- **Montant du capital emprunté** : 50 000 €
- **Taux d'intérêt** : 0.37 %
- **Coût total du crédit** : 50 301,13 €

- **Remboursement anticipé** : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

La commune de Saint Amour Bellevue s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

La commune de Saint Amour Bellevue s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Madame le Maire.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (13 pour, dont 10 présents et 3 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

AUTORISE l'exécutif à procéder à des débloques

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cet emprunt.

◆ DE 2019/026

PROCES VERBAL DU 04 JUIN 2019

3. Place des Marcs – BND acquisition parcelle 113 consorts Picard - Délibération

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 07 Juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création et de l'aménagement de la Place des Marcs.

L'acquisition du bien non délimité (BND) cadastré section c n°113 d'une surface totale de 1a 70 ca.

L'état Hypothécaire confirme que plusieurs personnes sont propriétaires de la dite parcelle

Les propriétaires de la parcelle C n°113 d'une surface totale de 170 m², ont accepté de céder la parcelle à la commune de Saint Amour Bellevue à l'euro symbolique.

Les consorts Picards restent actuellement propriétaires de 34 m2 dans une parcelle cadastrée section C n°113 d'une superficie totale de 1a 70ca, sur la Commune de SAINT AMOUR BELLEVUE (71570).

Une délibération doit être prise pour pouvoir racheter à l'indivision les 34 m2 lui appartenant

L'acte sera reçu par Me CASTELLI -DUTHY notaire à VILLIE-MORGON et les frais d'actes seront à la charge des consorts Picards.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (12 pour, dont 10 présents et 2 par procuration, 0 contre, 1 abstention)

DONNE son accord pour l'acquisition de partie de la parcelle C 113 d'une surface de 34 m2.

AUTORISE Madame le Maire à signer cet accord.

DE 2019/027

4. Place des marcs – Avis d'appel public à la concurrence (AAPC) – MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Mode de passation : Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et L1111-2 du Code de la Commande Publique.

Objet du marché : Réhabilitation et extension d'un bâtiment en cœur de village et aménagements extérieurs à Saint-Amour-Bellevue – 14 lots.

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

Nombre maximum de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 14

Conditions de participation : Conditions détaillées au règlement de la consultation.

Durée estimée du marché : 10 mois (y compris la période de préparation de 4 semaines)

Adresse URL du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com>

Les travaux d'assainissement et de VRD feront partie des premiers travaux à engager.

5. Place des marcs – Comptoir de campagne + commerces

Réf : Mail du 17 mai 2019 de Mme Barcet du comptoir de campagne étudie le projet d'installation sur Saint Amour Bellevue, place des Marcs, pour l'ouverture d'un multi services.

Une proposition de mutualisation avec le boulanger est soumise.

Une rencontre est prévue entre Mr Loic Gros et Mme Barcet du comptoir de campagne le 14 juin, afin de lui exposer le concept Comptoir de Campagne, et lui proposer la mutualisation des deux commerces pour optimisation des ventes.

La proposition de mutualisation consisterait à la fabrication du pain et annexes par le boulanger, la vente étant assurée par le comptoir de campagne.

Loic Gros ne semble pas favorable à cette proposition, souhaitant lui-même vendre ses produits.

PROCES VERBAL DU 04 JUIN 2019

Nous soumettrons une proposition d'ouverture entre les deux boutiques, afin de guider la clientèle vers le multiservice.

Comptoir de campagne nous fait savoir que sans mutualisation le projet ne pourrait peut être pas aboutir.

Nous devrions donc le cas échéant trouver un concept similaire, l'idée étant intéressante.

Cette rencontre du 14 juin sera déterminante.

6. Maison Régie - Mérule - Convention d'honoraires avec l'Avocate

Suite à la conversation téléphonique de ce jour avec notre Avocate Me Duberstein, concernant la rédaction d'un protocole d'accord envisageable à signer conjointement avec les conjoints Bataillard/Mejean, une clause précisera **les conditions de cet accord.**

Le montant de l'indemnisation doit être fixé par le conseil.

Il sera proposé de délibérer après proposition et accord des conjoints Bataillard.

Un devis complémentaire pour la démolition est demandé (1^{er} devis 12 000 euros) ainsi qu'une seconde expertise par la majorité du conseil. Mme le Maire va faire le nécessaire.

7. Le Vivre Ensemble - article JSL -

Afin de répondre à la charte de bonne conduite dans l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à la prévention des risques des produits phytopharmaceutiques : certains documents ont été diffusés par le syndicat aux viticulteurs du Cru Saint Amour :

- Charte de bonne conduite sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- ARRETE PREFECTORAL N° 71-2018-04-25-003 DU 25 AVRIL 2018
- Attestation de recensement des lieux sensibles sur la commune de Saint Amour Bellevue.
- Courrier et documents annexes aux viticulteurs concernés par les lieux sensibles.

Tous ces éléments sont intégrés, sur le site internet de la commune, dans le bulletin municipal et panneau d'affichage de la commune.

Le collectif a fait paraître un article dans le JSL et dans le progrès afin d'alerter l'opinion sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Plusieurs SMS ont été envoyés sur le portable de Mme Le Maire lui signalant des faits anormaux.

8. Assainissement : demandes de raccordement

Deux demandes reçues en mairie pour de prolongement du réseau existant près de la place du plâtre. Elles ont été transmises à l'ATD pour étude. Pour rappel la compétence assainissement collectif passe à l'agglomération le 01 Janvier 2020.

9. Incivilités

Des tags ont été commis sur le bar du terrain de pétanque . Les réparations ont été faites par l'employé communal. Des mesures de vigilances seront prises pour éviter ce genre d'incivilités.

1. CMJ

La collecte de lunettes continue jusqu'à fin juin. Un nombre important de lunettes ont été collectées et font la réussite de cette opération.

Prochaine réunion le 5 Juin 2019.

PROCES VERBAL DU 04 JUIN 2019

2. Questions diverses

➤ Congés :

Congés Christelle MORNET du 17 au 22 Juin 2019. Permanence le lundi mardi et vendredi Matin assurées par Mme le maire.

Congés Franck COINDARD du 15 Juillet au 09 Août 2019. Recrutement en cours.

➤ Tours de France - vide grenier

Besoin de bénévoles, réunion pour l'organisation prévue le 06 juin 2019

➤ Travaux église

Sacristie (une demande d'aide a été formulée auprès de l'Association Paroissiale)

➤ Remplacement volet

Demande de devis pour l'installation de volets roulants dans le logement au-dessus de l'école maternelle, à la suite des vents violents et risque de chute dans la cour de l'école, ainsi qu'un devis pour un volet de la porte d'entrée Mairie.

➤ Jury d'assise

Tirage au sort le jeudi 13 Juin 2019 à 9h30 à la mairie de la Chapelle de Guinchay

Tour de table :

Denis Cognard : pour la journée citoyenne, il demande que les bénévoles prennent leurs gants

Rachel Hamet : rendez-vous de la Beaujonomie le samedi 8 juin 2019

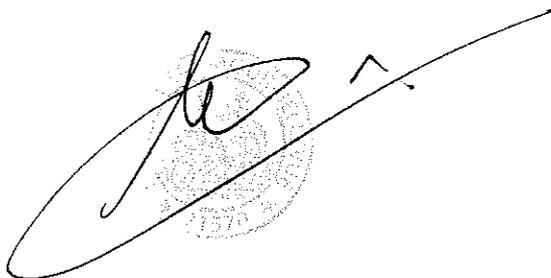
Pascal Durand : signale un incident de rejets de produits polluants dans les eaux pluviales qui ont endommagés une centaine de pieds de vignes

Denise Dassonville : demande au Sivom d'enlever l'herbe le long du chemin

Corinne Ducoté : constatation de dépôts de déchets ménagers dans la poubelle du cimetière

➤ **Date du prochain CM : le Mardi 16 Juillet 2019 à 19h00**

➤ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Guinchay' and the year '1870'. The signature is a stylized cursive script.

